

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 13 décembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	36

Objet de la délibération
FINANCES Convention CAAM soutien financier PCAET
Référence
3_20211312_7.6.2

Date de la convocation
07/12/2021

Date d'affichage
16/12/2021

L'année deux mille vingt et un, le treize décembre à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'Amphithéâtre Jean CAVAILLES – Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURE, DECLE, MERCUZOT, SAVREUX, Mme VERRIER, RIFFLART, Mme SAVARIEGO, DARRAGON, GEST, BOCQUILLON, CAPELLE, Mme THIEBAUT, DELNEF, GAILLARD, DELFOSSE, Mme A-M LEMAIRE, WATELAIN, DESFOSSSES, STOTER, LENGLET, MAGNIER, PETIT, DURIEUX, THUILLIER, DINOARD, BABAUT, CHEVIN

Excusés ayant donné procuration :

Mme DELETRE a donné pouvoir à M. GEST
M. RENAUX a donné pouvoir à Mme VERRIER
M. DEBART a donné pouvoir à M. RIFFLART
M. SUIN a donné pouvoir à Mme THIEBAUT
M. FRANCOIS a donné pouvoir à M. DELFOSSE
Mme CARON-DECROIX a donné pouvoir à Mme A-M LEMAIRE
Mme DE WAZIERS a donné pouvoir à M. DESFOSSSES
Mme HIVER a donné pouvoir à M. MAGNIER
Mme LEROY a donné pouvoir à M. DINOARD

Excusés, absents : MM. FOUCAULT, THEVENIAUD, Mme RODINGER, DESSEAUX, Mme PINON, DUFOUR, OURDOUILLE, Mme VANDEPITTE, DOVERGNE, SURHOMME, Mme QUIGNON, Mme A. LEMAIRE, CLIQUET, BOHIN, NOBLESSE,

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. DECLE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est l'outil de planification qui a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de s'adapter au changement climatique et d'améliorer la qualité de l'air.

Il est obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20 000 habitants et permet de décliner localement les orientations de lutte contre le changement climatique définis aux niveaux national et international.

Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois s'est constitué en prenant la compétence «Plan Climat Air Energie Territorial». Le Pôle prend donc la responsabilité de l'élaboration du PCAET et devient ainsi pour la Communauté d'Agglomération et les 7 Communautés de communes du Grand Amiénois le moteur du changement et le garant des engagements pris.

Amiens Métropole souhaite soutenir le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois en reversant la somme initialement consacrée au sein du budget 2019 de la collectivité pour la réalisation du PCAET, à présent compétent pour son élaboration.

Un projet de délibération sera soumis à l'approbation du conseil de la Communauté d'Agglomération pour proposer le versement unique d'une subvention de fonctionnement de 80 000 € au titre du soutien à l'élaboration du PCAET.

De son côté le Pôle métropolitain par le Comité syndical doit autoriser le Président à signer la convention afin de pouvoir encaisser la recette liée.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Autorise le Président du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a signé la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Amiens métropole concernant le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € correspondant au soutien à l'élaboration du PCAET.
- Autorise le Président à encaisser la recette correspondante.

Fait et délibéré le 13 décembre 2021
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,
P. RIFFLART